

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 30 mai 2018

n°13

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : JP. ABELIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (8) :

M. LAVRARD mandante a pour mandataire JP. ABELIN
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire AF. BOURAT
E. FARHAT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
M. METAIS mandante a pour mandataire G. MICHAUD
K. WEINLAND mandante a pour mandataire S. LANSARI CAPRAZ
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire C. PAILLER
P. BARAUDON mandant a pour mandataire F. MERY

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

L'adoption du compte administratif au conseil municipal de ce jour, a fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats selon les principes suivants :

- *si ce résultat est négatif, il est constaté à nouveau en fonctionnement au budget supplémentaire et doit être financé par des ressources courantes,*
- *si ce résultat est positif, il peut être affecté en partie ou en totalité à la section d'investissement et constitue ainsi un autofinancement de celle-ci. Si le conseil décide une affectation partielle, elle doit forcément couvrir le déficit constaté l'année passée de la section d'investissement, déficit calculé après la prise en compte des reports de crédits.*

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5

Acquitté en PREFECTURE le: 31/05/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 30 mai 2018

n°13

page 2/3

concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe des parcs de stationnement),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

BUDGET PRINCIPAL

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2017 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2017 (comprenant le résultat de l'exercice 2017 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	2 899 114,85 €
Solde des crédits reportés de 2017 à 2018	-37 417,99 €
Solde de la section de fonctionnement	2 861 696,86 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2017 (comprenant le résultat de l'exercice 2017 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	-514 409,42€
Solde des crédits reportés de 2017 à 2018	619 710,15 €
Solde de la section d'investissement	105 300,73 €

décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **2 899 114,85 €** selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de **1 399 114,85 euros**,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de **1 500 000,00 euros** auquel sera ajouté l'excédent de fonctionnement du syndicat de l'Envigne dissout en 2013 (**4 268,14 €**),
- en déficit d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de **514 409,42 euros**.

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2017 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2017 (comprenant le résultat de l'exercice 2017 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	-158 585,21 €
Solde des crédits reportés de 2017 à 2018	-173,33 €
Solde de la section de fonctionnement	-158 758,54 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 30 mai 2018

n°13

page 3/3

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2017 (comprenant le résultat de l'exercice 2017 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	62 286,75 €
Solde des crédits reportés de 2017 à 2018	0,00 €
Solde de la section d'investissement	62 286,75 €

constate :

- la reprise du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **-158 758,54 €** en déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002).
- la reprise du résultat d'exécution de la section d'investissement soit **62 286,75 €** en excédent d'investissement reporté (article 001).

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 8 [F. MERY (+1 pouvoir), G. MICHAUD (+1 pouvoir), S. LANSARI CAPRAZ (+1 pouvoir), C. PAILLER (+1 pouvoir)]

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

11 JUIN 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



